

La mobilité domicile-travail des salarié(e)s des particuliers employeurs

La France est le pays européen où les déplacements domicile-travail sont les plus longs¹. La dissociation croissante entre le lieu de vie des actifs et la localisation de leurs emplois se traduit depuis plusieurs années par une augmentation du nombre de navetteurs(euses)² et un allongement des déplacements domicile-travail³.

Dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, la mobilité domicile-travail représente un enjeu particulièrement important d'accès à l'emploi : en effet, l'organisation du travail des salarié(e)s repose souvent sur l'intervention au domicile de plusieurs employeurs, ce qui nécessite plusieurs déplacements quotidiens⁴.

En 2021, l'Observatoire de l'emploi à domicile a lancé une étude auprès d'un échantillon représentatif de salarié(e)s de particuliers employeurs (hors assistant(e)s maternel(le)s) sur leurs pratiques et leurs attentes en matière de mobilité domicile-travail. Le 39^e Baromètre de l'Observatoire de l'emploi à domicile en dévoile les principaux résultats.

temps
déplacements
autonomie
mobilité
distance
domicile
voiture
rural
37 km par jour
villes
bien-être

37 km parcourus et 1 h 02 de déplacements domicile-travail chaque jour

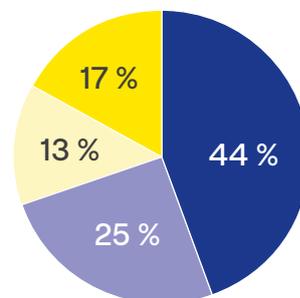
Les salarié(e)s interrogé(e)s parcourent chaque jour 37 km pour les besoins de leur activité au domicile des particuliers employeurs. Cette distance moyenne est équivalente à celle effectuée par l'ensemble des actifs (36 km par jour).

Les déplacements domicile-travail des salarié(e)s du secteur peuvent être, comme pour la majorité des salarié(e)s en France, des déplacements dits pendulaires, avec un seul aller-retour entre le domicile du(de la) salarié(e) et son lieu d'activité (le domicile du particulier employeur), soit deux déplacements par jour. Les salarié(e)s peuvent aussi, ce qui est très fréquent, faire plus de deux déplacements : par exemple, un déplacement du domicile du(de la) salarié(e) jusqu'au domicile d'un particulier employeur, suivi d'un deuxième vers un autre particulier employeur, d'un troisième, puis d'un quatrième déplacement entre le domicile de ce particulier employeur et celui du(de la) salarié(e). Dans ce cas, quatre déplacements sont comptabilisés dans l'étude.

En moyenne, trois déplacements quotidiens sont réalisés par les salarié(e)s interrogé(e)s. Plus de la moitié des journées de travail comptent au moins trois déplacements tandis que 44 % d'entre elles se caractérisent par un seul aller-retour entre le domicile du(de la) salarié(e) et celui de son employeur.

Répartition des journées de travail selon le nombre de déplacements domicile-travail par jour

Moyenne : 3 déplacements par jour
(retour au domicile du(de la) salarié(e) compris)

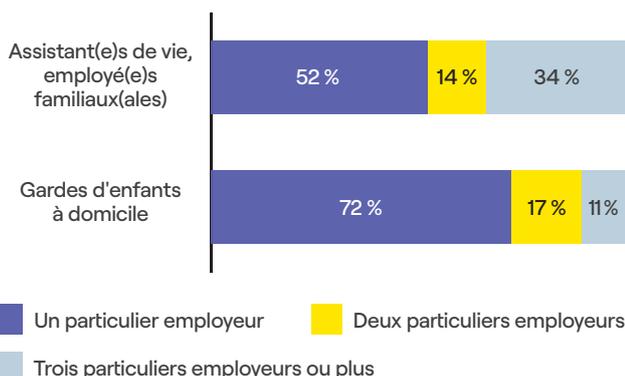


■ Deux déplacements (aller-retour) ■ Trois déplacements
■ Quatre déplacements ■ Cinq déplacements et plus

Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifo, décembre 2021.
Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s.

Les salarié(e)s qui déclarent le plus de déplacements sont ceux(celles) qui ont généralement plusieurs particuliers employeurs – les assistant(e)s de vie et les employé(e)s familiaux(ales) – tandis que les gardes d'enfants ont plus souvent une mobilité pendulaire (un seul aller-retour).

Nombre moyen de particuliers employeurs selon les métiers

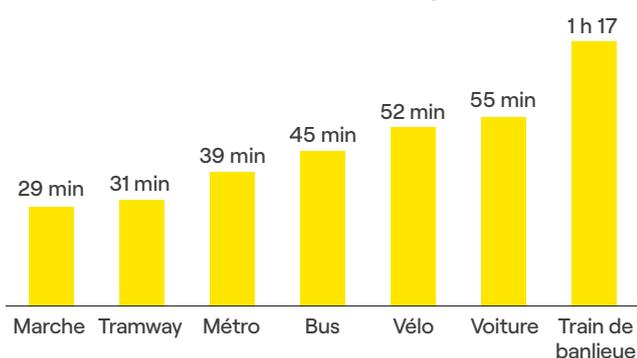


Source : Ircem 2020. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

En moyenne, les salarié(e)s interrogé(e)s consacrent 1 h 02 par jour à leurs déplacements domicile-travail, soit une durée supérieure à celle de l'ensemble des actifs (47 minutes)⁵.

Le temps consacré aux déplacements domicile-travail par les salarié(e)s interrogé(e)s varie nécessairement selon le mode de transport utilisé : le train de banlieue, la voiture et le vélo figurent dans le top 3 des moyens de transport les plus chronophages.

Temps moyen quotidien des déplacements domicile-travail selon le mode de transport



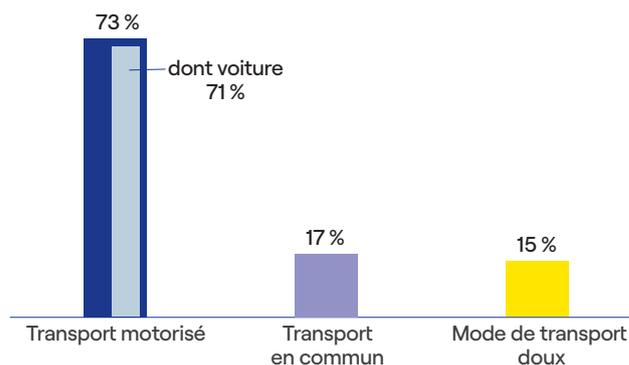
Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifop, décembre 2021. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile. Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s.

7 salarié(e)s sur 10 se rendent au domicile des particuliers employeurs en voiture

La voiture est le mode de transport privilégié par les salarié(e)s interrogé(e)s pour se rendre au domicile des particuliers

employeurs : c'est le cas de 71 % d'entre eux(elles), un usage proche de celui des actifs en emploi, qui sont 74 % à utiliser une voiture dans leurs déplacements domicile-travail⁶. Les déplacements en transport en commun concernent 17 % des salarié(e)s interrogé(e)s ; 15 % optent pour les modes de transport doux (marche, vélo...).

Mode de transport principal pour se rendre au domicile des particuliers employeurs



Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifop, décembre 2021. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile. Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s. La somme des pourcentages est supérieure à 100 : certain(e)s salarié(e)s peuvent en effet utiliser plusieurs modes de transport.

Les salarié(e)s interrogé(e)s sont plus nombreux(ses) à utiliser la voiture dans les territoires les moins densément peuplés : près de 9 salarié(e)s sur 10 résidant en milieu rural ou dans les petites et moyennes villes se déplacent en voiture, contre 70 % des salarié(e)s résidant dans les grandes villes (hors agglomération parisienne) et seulement 33 % des résident(e)s de l'agglomération parisienne. Ces derniers(ères) utilisent pour près de la moitié d'entre eux(elles) les transports en commun.

Les distances parcourues varient selon les territoires et le métier exercé

En milieu rural et dans les petites villes, les salarié(e)s interrogé(e)s effectuent chaque jour les trajets les plus longs, respectivement 48 km et 63 km en moyenne. En comparaison, les résident(e)s des grandes et moyennes villes parcourent beaucoup moins de kilomètres sans pour autant bénéficier de temps de déplacement plus courts.

Les salarié(e)s du secteur vivant dans l'agglomération parisienne déclarent des temps de déplacement plus longs que l'ensemble des salarié(e)s interrogé(e)s (1 h 20 par jour en moyenne) alors que les distances parcourues sont parmi les plus courtes (19 km par jour).

Temps et distance des déplacements selon le lieu de vie des salarié(e)s

	Temps de déplacement moyen par jour	Distance moyenne par jour
Milieu rural (moins de 2 000 habitants)	1 h 04	48 km
Petites villes (2 000 à 20 000)	57 min	63 km
Villes moyennes (20 000 à 100 000)	57 min	37 km
Grandes villes (100 000 habitants et plus)	54 min	26 km
Agglomération parisienne	1 h 20	19 km
Ensemble	1 h 02	37 km

Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifop, décembre 2021.
Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s.

Les distances diffèrent également selon le métier exercé : avec une moyenne de quatre déplacements professionnels par jour, les assistant(e)s de vie parcourent le plus de kilomètres. Leur activité leur impose parfois de se rendre au domicile d'un même particulier employeur plusieurs fois par jour. Ils(elles) effectuent au quotidien 46 km contre respectivement 21 km et 25 km pour les gardes d'enfants à domicile et les employé(e)s familiaux(ales). Ces derniers(ères) ont des temps de déplacement un peu moins longs : 51 minutes en moyenne contre 1 h 02 par jour pour l'ensemble des salarié(e)s interrogé(e)s.

Temps et distance des déplacements selon les métiers

	Temps de déplacement moyen par jour	Distance moyenne par jour
Garde d'enfants à domicile	1 h 03	21 km
Employé(e) familial(e)	51 min	25 km
Assistant(e) de vie	1 h 05	46 km
Autres activités (jardinage, bricolage, enseignement, assistance administrative...)	1 h 12	45 km
Ensemble	1 h 02	37 km

Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifop, décembre 2021.
Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s.

Les déplacements domicile-travail sont perçus positivement par une majorité des salarié(e)s

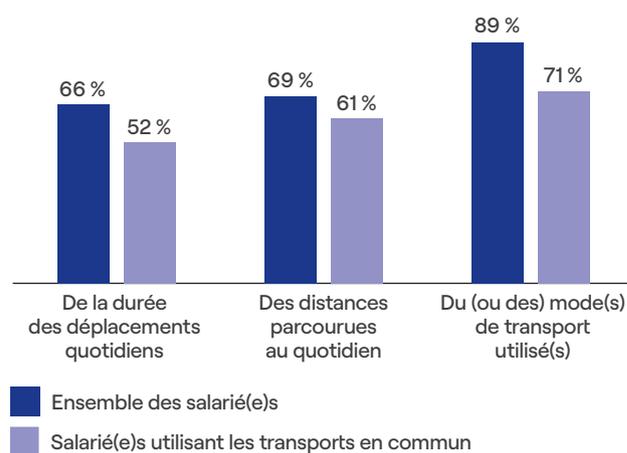
Pour 8 salarié(e)s interrogé(e)s sur 10, les déplacements domicile-travail sont acceptables au regard de l'autonomie dont ils(elles) disposent et n'impactent pas la qualité de leur travail. Par ailleurs, près de 9 salarié(e)s sur 10 se disent satisfait(e)s de leur(s) mode(s) de transport.

Concernant les distances et les temps de déplacement domicile-travail, le niveau de satisfaction est en revanche un peu moins élevé : respectivement 69 % et 66 % des salarié(e)s interrogé(e)s se disent satisfait(e)s.

Les salarié(e)s se déplaçant en transport en commun se déclarent relativement moins satisfait(e)s tant au niveau du mode de transport que des distances parcourues et de la durée de leurs déplacements. De même, pour ceux(celles) dont la durée et la distance des déplacements sont les plus longues (à partir de 9 heures par semaine), seulement 41 % se déclarent satisfait(e)s de la durée et 50 % des distances effectuées au quotidien.

Les salarié(e)s de l'agglomération parisienne se démarquent avec une satisfaction moindre concernant le mode de transport utilisé et la durée des déplacements (respectivement 79 % et 62 % contre 89 % et 66 % pour l'ensemble). Ils(elles) sont également proportionnellement plus nombreux(uses) à déclarer que leurs déplacements domicile-travail affectent leur bien-être au quotidien : 46 % contre 41 % pour l'ensemble des salarié(e)s interrogé(e)s.

Part des salarié(e)s interrogé(e)s satisfait(e)s ...



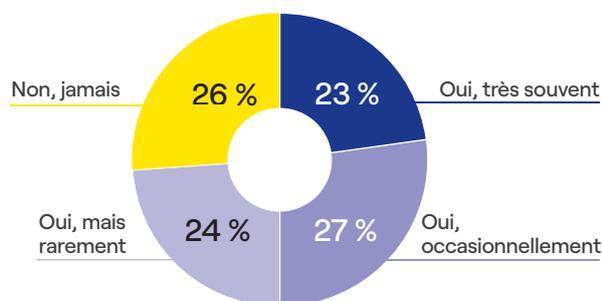
Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifop, décembre 2021.
Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s.

Une minorité de salarié(e)s interrogé(e)s déclarent que leurs déplacements sont longs (20 %), contraignants (18 %) et fatigants (17 %). Ces proportions passent à environ 50 % au-delà de 30 minutes de temps de déplacement quotidiens.

Les contraintes de déplacement : un frein d'accès à l'emploi

Les trois quarts des salarié(e)s interrogé(e)s déclarent avoir refusé au moins une fois un contrat auprès d'un particulier employeur en raison des déplacements (distance, durée, coût...). Pour 4 salarié(e)s interrogé(e)s sur 10, les déplacements domicile-travail limitent leur activité, que ce soit en volume d'heures de travail ou en nombre d'employeurs. Les salarié(e)s se déplaçant en transport en commun et ceux vivant dans l'agglomération parisienne sont plus fréquemment dans cette situation (respectivement 56 % et 49 % d'entre eux(elles)).

Part des salarié(e)s ayant refusé un emploi chez un particulier employeur en raison des déplacements (coût, distance, durée...)



Source : Étude Observatoire de l'emploi à domicile-Ifop, décembre 2021.
Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Champ : Salarié(e)s des particuliers employeurs hors assistant(e)s maternel(le)s.

Pour faire face aux contraintes de déplacements, et notamment aux interruptions de leur activité dans la journée, 43 % des salarié(e)s interrogé(e)s sont intéressé(e)s par l'accès à un tiers-lieu pour économiser des allers-retours domicile-lieu de travail. Ils(elles) sont plus de 6 salarié(e)s sur 10 utilisateurs(trices) de transport en commun à être dans ce cas. La moitié des assistant(e)s de vie et des salarié(e)s de l'agglomération parisienne y sont favorables.

En outre, 46 % des salarié(e)s se déplaçant en transport en commun souhaiteraient disposer d'un logement plus proche de celui de leurs particuliers employeurs contre 28 % de l'ensemble des salarié(e)s interrogé(e)s à ce sujet.

Enfin, près de 7 salarié(e)s sur 10 se déplaçant en transport en commun seraient intéressé(e)s par la mise en place de transports collectifs plus adaptés à leurs horaires de travail contre 36 % pour l'ensemble des salarié(e)s.

Sondage Observatoire de l'emploi à domicile – Ifop sur la mobilité domicile-travail des salarié(e)s du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Confiée à l'institut Ifop, cette étude repose sur deux volets d'interrogation :

- une enquête de cadrage réalisée en ligne auprès de 1 343 salarié(e)s de particuliers employeurs (hors assistant(e)s maternel(le)s),
- une analyse approfondie de carnets de mobilité remplis pendant une semaine par 417 salarié(e)s ayant participé à l'enquête de cadrage. Ce deuxième volet a permis l'analyse de 417 semaines de travail et de 5 548 déplacements professionnels.

Véronique Lagandré
Isabelle Puech
Stéphanie Queval

1 C. Lecomte, *Se déplacer au quotidien : enjeux spatiaux, enjeux sociaux - Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*, Observatoire des territoires-ANACT, 2019.

2 Navetteurs(euses) : personnes qui se déplacent entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail.

3 Observatoire des territoires, *La France en douze portraits. Rapport annuel 2019-2020*, Agence nationale de la cohésion des territoires, février 2021.

4 À l'exception des assistant(e)s maternel(le)s.

5 Selon un sondage auprès des actifs français réalisé par l'Ifop en novembre 2021.

6 C. Brutel, J. Pages, « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances », *Insee première*, n°1835, Insee, janvier 2021.